

Organisation Sociolinguistique du Multilinguisme au Mali : entre Officialisation et Fonctionnalisation des Langues

Royata FABE

*Ecole Supérieure de Journalisme et des
Sciences de la Communication (ESJSC) de Bamako
royatafabe@gmail.com
(00223) 76 21 33 88*

Zibrila MAIGA

*Faculté des Lettres, des Langues et des Sciences
du Langage (FLSL) de Bamako
djiby80@yahoo.com
(00223) 76 52 76 35*

Rebeka BAYOKO

*Ecole Normale Supérieure (ENSup) de Bamako
rebebayo@yahoo.fr
(00223) 79 07 13 74*

Résumé

La coexistence et la dissociation fonctionnelle des langues constituent une réalité sociolinguistique observée dans plusieurs États et organisations internationales, notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies. Elle se manifeste par l'attribution de statuts différenciés à des langues utilisées par les mêmes locuteurs selon des fonctions distinctes. Depuis son indépendance en 1960, le Mali a adopté le français comme langue officielle et de travail. La Constitution du 22 juillet 2023 marque un tournant en érigeant treize langues nationales au rang de langues officielles, tout en maintenant le français comme langue de travail. Cette reconfiguration consacre une dissociation explicite entre langue officielle et langue de travail. L'étude vise à analyser les fondements de cette distinction, en s'appuyant sur l'hypothèse qu'elle peut engendrer des contraintes de gestion et ne pas être entièrement adaptée au contexte malien. La méthodologie repose sur une approche qualitative fondée sur des entretiens semi-directifs auprès d'acteurs institutionnels. Les résultats confirment que cette dissociation génère des contraintes organisationnelles, techniques et humaines, tout en constituant une réponse pragmatique et transitoire aux réalités sociolinguistiques et aux limites structurelles du Mali. Ainsi, la dualité statutaire apparaît comme un compromis entre reconnaissance symbolique des langues nationales et efficacité fonctionnelle de l'administration, dans une dynamique de rééquilibrage linguistique.

Mots-clés : politique linguistique, langues officielles, langue de travail, langues nationales, Mali.

Abstract

The coexistence and functional differentiation of languages constitute a sociolinguistic reality observed in several states and international organizations, notably within the United Nations. This phenomenon is reflected in the assignment of distinct statuses to languages used by the same speakers according to different functions. Since gaining independence in 1960, Mali has adopted French as both its official and working language. The Constitution of 22 July 2023 marks a turning point by elevating thirteen national languages to the status of official languages, while maintaining French as the working language. This reconfiguration establishes an explicit distinction between official language and working language. The study aims to analyze the foundations of this distinction, based on the hypothesis that it may generate management constraints and may not be fully suited to the Malian context. The methodology relies on a qualitative approach based on semi-structured interviews conducted with institutional actors. The findings confirm that this dissociation generates organizational, technical, and human constraints, while also constituting a pragmatic and transitional response to Mali's sociolinguistic realities and structural limitations. Thus, this dual status appears as a compromise between the symbolic recognition of national languages and the functional efficiency of administration, within a broader process of linguistic rebalancing.

Keywords: language policy, official languages, working language, national languages, Mali

Introduction

L'organisation sociolinguistique du Mali s'inscrit dans un contexte de multilinguisme ancien, structuré et fonctionnel, où les pratiques langagières relèvent d'une répartition implicite des usages selon les domaines sociaux. À la suite des travaux de Louis-Jean Calvet (2008), il convient d'appréhender cette configuration à travers une approche écologique des langues, considérant celles-ci non pas comme de simples systèmes formels, mais comme des pratiques sociales inscrites dans des rapports de force, de pouvoir et de légitimité. Dans cette perspective, le paysage linguistique malien peut être analysé comme un espace de cohabitation hiérarchisée entre langues, où se combinent dynamiques endogènes et influences exogènes.

À l'instar de nombreux États africains postcoloniaux, le Mali se caractérise par une pluralité linguistique marquée, dans laquelle les langues nationales coexistent avec une langue héritée de la colonisation, le français. Cette situation correspond à ce que Joshua Fishman désigne comme une « distribution fonctionnelle des langues », où différentes langues sont mobilisées selon les sphères d'activité (administration, éducation, communication quotidienne). Dans cette configuration, les langues nationales assurent majoritairement les fonctions de communication intra-communautaire, tandis que le français occupe les fonctions institutionnelles et formelles. Une telle répartition, loin d'être neutre, reflète des rapports de domination linguistique que Pierre Bourdieu conceptualise à travers la notion de « marché linguistique », où certaines langues disposent d'un capital symbolique supérieur leur permettant d'accéder aux sphères de pouvoir.

Historiquement, depuis l'indépendance en 1960, le Mali a maintenu le français comme langue officielle et langue de travail, dans une logique largement partagée en Afrique francophone. Selon Robert Chaudenson, ce choix s'explique à la fois par des considérations pragmatiques (disponibilité d'outils administratifs, juridiques et éducatifs) et par une volonté de neutralité dans des contextes de forte diversité linguistique. Toutefois, comme le souligne Louis-Jean Calvet (2008), cette neutralité est en grande partie illusoire : elle masque des inégalités d'accès aux ressources linguistiques et contribue à maintenir une distance entre les institutions et les populations. Dans le cas malien, cette situation a favorisé l'émergence d'un système diglossique élargi, où le français domine les fonctions officielles tandis que les langues nationales restent confinées aux usages informels ou communautaires.

La Constitution du 22 juillet 2023 introduit une inflexion majeure en érigeant treize langues nationales au rang de langues officielles, tout en maintenant le français comme langue de travail. Cette réforme consacre une dissociation explicite entre statut symbolique (langues officielles) et fonction opérationnelle (langue de travail). Dans une perspective calvétienne, cette reconfiguration peut être interprétée comme une tentative de rééquilibrage du « poids des langues » dans

l'espace sociolinguistique national. Toutefois, elle révèle également les contraintes structurelles qui pèsent sur les politiques linguistiques dans les contextes multilingues.

En effet, la dissociation entre langues officielles et langue de travail n'est pas une singularité malienne. Elle s'observe également dans des espaces institutionnels complexes comme l'Organisation des Nations Unies, où plusieurs langues sont reconnues officiellement sans être toutes mobilisées dans les pratiques quotidiennes. Comme le souligne Bernard Spolsky, les politiques linguistiques reposent sur un écart fréquent entre les déclarations officielles (language policy) et les pratiques effectives (language practice). Cet écart est particulièrement visible dans les contextes où les ressources matérielles, humaines et techniques nécessaires à la mise en œuvre des politiques linguistiques font défaut.

Dans le cas du Mali, cette dissociation soulève des interrogations fondamentales qui structurent la présente recherche. Le premier objectif consiste à identifier les raisons de cette dissociation entre langues officielles et langue de travail. Dans une approche inspirée de Louis-Jean Calvet (2008), il s'agit d'analyser les facteurs historique, politique et sociolinguistique qui ont conduit à cette configuration. D'une part, l'héritage colonial a durablement installé le français comme langue de pouvoir et d'administration. D'autre part, la diversité linguistique interne rend complexe le choix d'une ou de plusieurs langues nationales comme langues de travail. À cela s'ajoutent des contraintes pratiques, telles que l'absence de standardisation suffisante, le manque de terminologies spécialisées et l'insuffisance de formation des acteurs institutionnels, comme l'ont montré plusieurs travaux en sociolinguistique africaine.

Par ailleurs, cette dissociation peut être interprétée comme un compromis entre une logique de légitimation symbolique des langues nationales et une logique d'efficacité fonctionnelle. Comme l'a montré Ngũgĩ wa Thiong'o, la valorisation des langues africaines participe d'un processus de décolonisation culturelle. Toutefois, dans la perspective de Louis-Jean Calvet, une politique linguistique ne peut se limiter à une reconnaissance symbolique : elle doit s'accompagner

de conditions matérielles permettant l'usage effectif des langues dans les domaines de pouvoir.

Le second objectif de cette étude vise à analyser les enjeux de cette dissociation. Ceux-ci peuvent être appréhendés à travers plusieurs dimensions. Sur le plan institutionnel, la gestion de plusieurs langues officielles pose des défis en termes de traduction, de production documentaire et de fonctionnement administratif. Sur le plan sociopolitique, cette réforme soulève des enjeux d'inclusion et de participation citoyenne, en rapprochant potentiellement les institutions des populations. Toutefois, elle peut également générer des tensions liées à la hiérarchisation implicite des langues.

Sur le plan éducatif, les travaux de Kathleen Heugh montrent que l'intégration des langues nationales dans l'enseignement constitue un levier important d'amélioration des apprentissages. Néanmoins, cette intégration nécessite des investissements conséquents en formation, en production de supports pédagogiques et en planification linguistique. Enfin, sur le plan communicationnel, la dissociation linguistique influence l'accès à l'information et la diffusion des messages publics, dans un contexte où la maîtrise du français reste inégalement répartie.

En définitive, à la lumière du modèle écologique de Louis-Jean Calvet (2008), la dissociation entre langues officielles et langue de travail au Mali apparaît comme le produit d'interactions complexes entre facteurs historiques, politiques et sociolinguistiques. Elle met en évidence les tensions entre reconnaissance symbolique et fonctionnalité effective des langues, tout en interrogeant la capacité des politiques linguistiques à répondre aux réalités du terrain. En articulant l'identification des raisons de cette dissociation et l'analyse de ses enjeux, cette étude entend contribuer à une compréhension approfondie des dynamiques linguistiques maliennes et à la réflexion sur des politiques linguistiques plus équilibrées et opérationnelles.

I. Méthodologie

Cette étude adopte une approche qualitative visant à analyser les fondements et les enjeux de la dissociation entre langues officielles et

langue de travail au Mali. Elle repose sur une double démarche méthodologique combinant une revue documentaire et une enquête de terrain.

La revue documentaire a permis de situer la recherche dans un cadre théorique et empirique, à partir de l'analyse d'articles scientifiques, de thèses, de mémoires et de documents institutionnels relatifs aux politiques linguistiques. Ces sources ont été consultées à travers des bases de données académiques et des fonds documentaires spécialisés. L'enquête de terrain s'appuie sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès d'acteurs institutionnels impliqués dans la conception ou la mise en œuvre des politiques linguistiques. Un guide d'entretien a été élaboré afin d'explorer leurs perceptions et leurs pratiques autour de quatre axes principaux : les raisons de la dissociation ; les pratiques réelles ; les enjeux de la dissociation et perspectives.

L'échantillon, constitué selon une méthode raisonnée, comprend dix (10) participants sélectionnés en raison de leur expertise et de leur position institutionnelle. Ce choix permet de croiser des points de vue complémentaires et d'assurer une analyse approfondie de la problématique.

II. Résultats

Les résultats présentés ci-dessous mettent en lumière les dynamiques linguistiques observées à travers les entretiens réalisés. Ils permettent d'analyser les perceptions des enquêtés ainsi que les enjeux et perspectives liés à la mise en œuvre de la politique linguistique.

2.1. Dissociation entre langues officielles et langue de travail

Les entretiens réalisés mettent en évidence une compréhension partagée des notions de langue officielle et de langue de travail. La langue officielle est définie par les enquêtés comme une langue de souveraineté, utilisée dans les domaines institutionnels tels que l'administration, la justice, l'éducation et la communication publique. À ce sujet, un participant indique : « Une langue officielle, c'est la langue de l'État, celle qui sert à écrire les lois, rendre la justice et

organiser l'école. » Un autre précise : « Elle s'impose à tous les agents publics, elle marque l'unité du pays. »

Dans le contexte de la réforme constitutionnelle de 2023, les enquêtes mentionnent l'élévation des treize langues nationales au statut de langues officielles. Cette évolution est décrite comme une reconnaissance institutionnelle : « C'est une avancée historique. Pour la première fois, nos langues ne sont plus seulement reconnues, elles sont institutionnalisées. »

La langue de travail est décrite comme la langue utilisée dans les activités professionnelles quotidiennes. Un enquêteur explique : « La langue de travail, c'est celle qu'on utilise concrètement dans les bureaux, dans les réunions, dans les notes internes. » Plusieurs participants indiquent qu'en théorie, il n'existe pas de différence fondamentale entre langue officielle et langue de travail, tout en soulignant une distinction dans les usages : « En principe, il ne devrait pas y avoir de différence entre langue officielle et langue de travail. Mais dans la réalité, on est obligé de faire une distinction. »

Les raisons de cette dissociation sont également évoquées. Sur le plan pratique, les enquêtes mentionnent le manque de ressources humaines et techniques : « On ne peut pas remplacer le français du jour au lendemain. Il n'y a pas assez d'interprètes, pas assez de traducteurs. » Ils évoquent également des besoins en outils linguistiques : « Pour travailler dans une langue, il faut des termes techniques, des dictionnaires, des normes. Tout cela est encore en construction. »

Sur le plan historique, certains participants indiquent : « Le français est resté parce que c'est la langue dans laquelle l'État fonctionne depuis l'indépendance. » D'autres mentionnent une orientation politique : « Il y a une volonté claire de valoriser nos langues. »

Des facteurs sociaux sont également évoqués : « Une grande partie de la population ne comprend pas le français. Continuer uniquement avec cette langue, c'est exclure. » Enfin, la dissociation est présentée comme un choix visant à éviter des déséquilibres linguistiques : « Si on choisit une seule langue nationale, on crée des frustrations » et « il fallait éviter que le bambara devienne la seule langue dominante. » Un enquêteur résume cette situation en ces termes : « C'est une étape. On avance progressivement. »

2.2. Enjeux de la dissociation linguistique

Les entretiens font apparaître plusieurs enjeux liés à la mise en œuvre de cette configuration linguistique.

Sur le plan des pratiques, les enquêtés indiquent que le français demeure la langue principale dans les usages formels : « Tous les documents administratifs sont encore en français » et « les jugements, les actes officiels, tout se fait en français. » Parallèlement, les langues nationales sont utilisées dans les interactions orales : « Sur le terrain, on parle surtout bambara. C'est la langue de communication. » D'autres langues sont également mentionnées : « Avec certains publics, on passe par le peul ou le soninké, souvent avec des interprètes. »

Les enquêtés décrivent des pratiques d'alternance linguistique : « On change de langue selon la situation. On peut expliquer en bambara ce qui est écrit en français. » Ils signalent également un écart entre les textes et les usages : « Il y a un grand écart entre ce que disent les textes et ce qui se fait réellement. »

Sur le plan administratif, les participants évoquent des contraintes organisationnelles : « Gérer plusieurs langues dans l'administration, c'est très complexe » et « il faut traduire, former, recruter. »

En matière de communication, les langues nationales sont présentées comme facilitant la compréhension : « Les messages passent mieux quand ils sont dans les langues que les gens comprennent. »

Concernant l'accès aux services, un enquêté déclare : « Si un citoyen peut parler sa langue à l'administration, il sera mieux servi. »

Les participants mentionnent également des risques d'inégalités : « Certaines langues risquent d'être plus utilisées que d'autres » et « tous les agents n'ont pas les mêmes compétences linguistiques. » Toutefois, il est aussi indiqué : « Le système actuel en français seul est encore plus inégalitaire. »

Enfin, des questions liées aux normes linguistiques sont évoquées : « Il y a des discussions sur le N'ko, mais pour l'instant on utilise surtout l'alphabet phonétique internationale. »

2.3. Perspectives de mise en œuvre de la politique linguistique

Les enquêtés abordent les conditions de mise en œuvre de la réforme linguistique en insistant sur plusieurs éléments.

Ils évoquent la nécessité d'une progression graduelle : « Il faut avancer progressivement, sinon on risque de désorganiser l'administration. »

Le renforcement des capacités est également mentionné : « Il faut former massivement les agents et recruter des profils plurilingues » et « sans moyens humains et financiers, la réforme restera théorique. »

Le rôle du système éducatif est souligné : « L'école est la clé. Si on enseigne dans les langues nationales, tout le reste suivra. »

Des propositions relatives à la gouvernance linguistique apparaissent dans les discours : « Il faudrait un observatoire pour suivre l'évolution des langues » et « les outils technologiques, comme la traduction automatique, peuvent aider. »

Enfin, l'adhésion de la population est présentée comme un élément important : « Sans l'adhésion de la population, la réforme ne peut pas réussir » et « il faut expliquer, sensibiliser, impliquer les citoyens. »

Certains enquêtés résument la dynamique en cours de la manière suivante : « Ce n'est pas une solution parfaite, mais c'est la plus réaliste aujourd'hui » et « ce n'est pas une finalité, c'est un point de départ. »

3. Discussion des résultats

Les résultats obtenus s'inscrivent de manière cohérente dans le cadre d'analyse mobilisés dans cette étude et confirment la pertinence des approches sociolinguistiques classiques pour comprendre la reconfiguration linguistique en cours au Mali. La distinction opérée par les enquêtés entre langue officielle et langue de travail prolonge les analyses de Charles A. Ferguson et de Joshua Fishman, en mettant en évidence une distribution fonctionnelle des langues selon les domaines d'usage. Toutefois, loin de traduire une diglossie figée, les résultats révèlent une situation en recomposition, où la hiérarchie

linguistique héritée est progressivement redéfinie sous l'effet de la réforme constitutionnelle de 2023. Cette évolution confirme que les configurations diglossiques ne sont pas statiques, mais historiquement construites et susceptibles d'être réaménagées par l'action politique et institutionnelle.

Dans cette perspective, les résultats corroborent pleinement l'approche écologique des langues développée par Louis-Jean Calvet, selon laquelle les politiques linguistiques doivent être analysées comme des systèmes en interaction, traversés par des contraintes historiques, sociales et matérielles. La dissociation entre langues officielles et langue de travail apparaît ainsi comme un compromis entre une logique de reconnaissance symbolique et une logique d'efficacité fonctionnelle. Les contraintes évoquées par les enquêtés comme l'insuffisance de ressources humaines qualifiées, l'absence d'outils terminologiques stabilisés, les besoins en traduction et en normalisation illustrent concrètement les limites structurelles qui entravent la mise en œuvre effective du plurilinguisme institutionnel. Dans cette optique, le maintien du français comme langue de travail ne relève pas uniquement d'un héritage passif, mais d'une forme de rationalité pratique, inscrite dans les conditions réelles de fonctionnement de l'État.

Par ailleurs, l'élévation des langues nationales au statut de langues officielles confirme les analyses de Pierre Bourdieu sur la dimension symbolique du langage et son rôle dans la structuration des rapports de pouvoir. En conférant une reconnaissance institutionnelle à ces langues, l'État malien engage un processus de redistribution du capital linguistique, visant à réduire les asymétries héritées du contexte colonial. Les discours des enquêtés, qui insistent sur le caractère « historique » de cette réforme, témoignent de cette revalorisation symbolique. Toutefois, conformément aux observations de Bernard Spolsky, les résultats mettent en évidence un écart persistant entre politique linguistique déclarée et pratiques effectives, ce qui souligne que la légitimation institutionnelle ne suffit pas, à elle seule, à transformer les usages.

Les pratiques d'alternance linguistique décrites par les enquêtés confirment également les analyses du plurilinguisme africain,

notamment celles de Carol Myers-Scotton. Loin d'être marginales, ces pratiques apparaissent comme des stratégies d'ajustement permettant de concilier exigences institutionnelles et réalités sociolinguistiques. Le recours aux langues nationales pour expliciter des contenus produits en français illustre une forme de médiation linguistique qui compense les limites d'accessibilité des dispositifs administratifs. Ces observations renforcent l'idée que les pratiques langagières constituent un niveau essentiel d'analyse des politiques linguistiques, en révélant les modalités concrètes de leur appropriation par les acteurs.

En outre, les enjeux d'équité et d'inclusion mis en évidence dans les résultats rejoignent les débats contemporains sur la justice linguistique. L'usage exclusif du français dans les sphères administratives est perçu comme un facteur d'exclusion, ce qui confirme les analyses critiques relatives à l'inégale répartition des ressources linguistiques. Cependant, les résultats soulignent également une tension inhérente aux politiques de promotion des langues nationales : si celles-ci visent à corriger des inégalités, elles peuvent simultanément produire de nouvelles formes de hiérarchisation, notamment entre langues majoritaires et minoritaires. Ce constat met en évidence la complexité des arbitrages linguistiques dans un contexte de forte diversité, où toute décision implique des effets différenciés selon les groupes sociaux.

Enfin, l'insistance des enquêtés sur la nécessité d'une mise en œuvre progressive de la réforme s'inscrit dans les recommandations classiques en matière de planification linguistique, qui privilégient des approches graduelles afin de garantir la viabilité des transformations institutionnelles. Le rôle central attribué à l'éducation, déjà souligné dans l'introduction à travers les travaux de chercheurs comme Kathleen Heugh, apparaît ici comme un levier structurant pour l'ancrage durable des langues nationales. De même, les propositions relatives à la formation, à la gouvernance linguistique et à l'usage des technologies traduisent une prise en compte des conditions concrètes de mise en œuvre, en cohérence avec une approche opérationnelle des politiques linguistiques.

Ainsi, dans le prolongement de l'hypothèse formulée dans cette étude, les résultats montrent que la dissociation entre langues officielles et langue de travail constitue moins une anomalie qu'une réponse pragmatique aux contraintes d'un contexte multilingue complexe. Elle révèle une phase de transition caractérisée par la coexistence entre reconnaissance institutionnelle des langues nationales et maintien du français comme langue de travail dominante. Cette configuration, loin d'être figée, s'inscrit dans un processus évolutif de recomposition des équilibres linguistiques, où les enjeux de légitimité, d'efficacité et d'équité restent étroitement imbriqués.

Enfin, l'adhésion sociale et politique est essentielle pour légitimer la réforme. Les stratégies de sensibilisation, l'implication des communautés linguistiques et la valorisation des langues nationales dans les espaces médiatiques et publics contribuent à renforcer l'appropriation et la reconnaissance symbolique des langues. Globalement, ces recommandations mettent en évidence la nécessité d'articuler de manière cohérente reconnaissance institutionnelle, efficacité fonctionnelle et équité sociale. La dissociation entre langues officielles et langue de travail doit ainsi être considérée comme une étape transitoire dans un processus évolutif de recomposition des équilibres linguistiques, dont la consolidation dépend de la transformation des principes normatifs en pratiques effectives et adaptées au contexte sociolinguistique.

Conclusion

Cette étude analyse la dissociation entre langues officielles et langue de travail dans le contexte sociolinguistique malien, à la lumière de la réforme constitutionnelle de 2023. En mobilisant une approche qualitative fondée sur des entretiens semi-directifs et un cadre théorique inspiré de la sociolinguistique critique et écologique, elle a permis de mettre en évidence les logiques historiques, politiques et institutionnelles qui structurent cette reconfiguration linguistique.

Les résultats montrent que cette dissociation génère des contraintes organisationnelles, techniques et humaines, notamment en matière de traduction, de formation et de normalisation. Toutefois, elle ne peut

être réduite à une simple incohérence politique : elle constitue également une réponse pragmatique et transitoire aux réalités multilingues du Mali et aux limites structurelles de l'appareil administratif. Ainsi, le maintien du français comme langue de travail apparaît comme une solution fonctionnelle, tandis que la promotion des langues nationales au rang de langues officielles traduit une volonté de reconnaissance symbolique et de rééquilibrage linguistique.

L'étude confirme dès lors que la dualité statutaire entre langues officielles et langue de travail s'inscrit dans une dynamique complexe où s'articulent enjeux de légitimité, d'efficacité et d'inclusion. Elle révèle également que la réussite de la réforme dépend moins de la seule reconnaissance institutionnelle des langues que de la mise en place de conditions matérielles, humaines et techniques permettant leur usage effectif dans les différents domaines de l'État.

En définitive, la dissociation linguistique observée au Mali apparaît comme une phase de transition dans un processus plus large de restructuration du paysage linguistique national. Sa consolidation future dépendra de la capacité des acteurs institutionnels à transformer cette orientation politique en pratiques linguistiques durables, cohérentes et adaptées aux réalités sociolinguistiques du pays.

Références bibliographiques

Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.

Calvet, L.-J. (1999). *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon.

Calvet, L.-J. (2008). *L'écologie des langues*. Paris : Plon.

Chaudenson, R. (2000). *La francophonie : représentations, réalités et perspectives*. Paris : Didier.

Constitution de la République du Mali. (2023). Adoptée le 22 juillet 2023. Bamako : Journal officiel de la République du Mali.

Ferguson, C. A. (1959). Diglossia. *Word*, 15(2), 325–340.

Fishman, J. A. (1967). Bilingualism with and without diglossia; diglossia with and without bilingualism. *Journal of Social Issues*, 23(2), 29–38.

Heugh, K. (2011). *Multilingual education policy in Africa: Opportunities and challenges*. Pretoria: HSRC Press.

MAIGA, Z., & FABE, R. (2024). La gestion des langues nationales comme langue d'enseignement dans le système éducatif malien. *Revue Kurukan Fuga, Actes des Journées Scientifiques, 9e édition, Revue africaine des lettres, sciences humaines et sociales*.

Myers-Scotton, C. (1993). *Social motivations for code-switching: Evidence from Africa*. Oxford: Clarendon Press.

Ngũgĩ wa Thiong'o. (1986). *Decolonising the Mind: The Politics of Language in African Literature*. London: James Currey.

Spolsky, B. (2004). *Language policy*. Cambridge: Cambridge University Press.

United Nations. (1945). *Charter of the United Nations*. New York: United Nations.